Centre Communal d'Action Sociale

La politique sociale de la commune s’inscrit dans une action de coordination avec tous les partenaires sociaux et organismes, avec l’objectif d’un meilleur service aux citoyens.
Le Centre Communal d’Action Sociale est géré par un conseil d’administration. Il est composé du maire (président de droit) et en nombre égal d’élus du Conseil municipal et de membres nommés par le Maire parmi des représentants d’association et/ou ayant des compétences dans le domaine sanitaire et social.

Les membres du Conseil d’administration du CCAS :

Président	Bertrand Sarrau
Membres du Conseil municipal	Amélie Géraud
	Cécile Certain
	Patricia Martin
	Véronique Pubill
	Jérôme Rives

	Marlène Tabonet-Maury
Membres nommés	Magalie Anthoine Guerrier
	Pierrette Antipot
	Bernard Combes
	Marcelle Deumier
	Nicole Irsutti
	Sylvie Lebret

Le CCAS a pour mission l’accès aux aides sociales légales : constitution des dossiers de protection universelle maladie (ex CMU et AME), d’Allocation Personnalisée d’Autonomie… Il peut également, après délibération, octroyer une aide financière aux personnes en difficulté. Enfin, le CCAS anime des activités sociales (organisation du repas des aînés, récolte de dons pour des associations…).